

DÉLIBÉRATION n° 2024-04-15-1

Le conseil d'administration, en sa séance du 15 avril 2024,
sous la présidence de de Madame Aurélie Robineau-Israël,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 ;
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une Université ou à une communauté d'universités et établissements ;
Vu la circulaire ESRS2016520C du 16 juillet 2020 relative à la procédure d'expertise des opérations immobilières ;
Vu la délibération n°2024/03/11-11 du conseil d'administration en sa séance du 11 mars 2024 relative à l'approbation du programme pluriannuel d'investissements (PPI) ;
Vu le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence ;
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration ;

DÉCIDE :

OBJET : Approbation du dossier d'expertise relatif à l'opération immobilière sur le site Espace Philippe Seguin (EPS)

Le conseil d'administration approuve le dossier d'expertise relatif à l'opération de réaménagement du site EPS tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 25
Majorité des présents et représentés : 13

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 15/04/2024

Aurélie Robineau-Israël
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence



DATE AFFICHAGE ET PUBLICATION : 18/04/2024